

Soupapes de sûreté : contrôles et remise en état, Avec travaux pratiques et travaux sur banc

Ref. : 598



Satisfaction* :
100 %



Inter : B&C
Intra : B&C



MAJ: 27 12 2025
VALIDITE 2026

MOTS CLES :

Terminologie, anatomie, rôle, sélection, étanchéité, normes, réglementation, DESP, maintenance, réglages et contrôles sur banc, rodage, certificat, disque de rupture, travaux pratiques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES (LES SAVOIRS) :

- Connaissances de la bonne terminologie : (DN, PN, étanchéité, ...) liée aux soupapes.
- Comprendre les principes généraux des soupapes de sûreté.
- Connaître les principales normes et le contexte réglementaire.
- Connaître les règles d'installations et les obligations de contrôle.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

A l'issue de la formation les participants seront capables :

- De contrôler le bon fonctionnement des soupapes de sûreté à ressort.
- De réaliser des actions de réglage et de maintenance préventive et/ou corrective sur ces organes. (Démonter, rénover, régler, tester, ...).
- De vérifier et contrôler la bonne qualité de la pose de la soupape.
- D'établir et de rédiger un PV d'essais.

METHODE PEDAGOGIQUE :

Exposés et démonstrations pratiques. Alternance salle/atelier. Travaux sur banc de test en atelier. (Dans le cas d'un Intra banc de l'entreprise accueillante).

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Projections diaporama, (fixe, animation et films) ; travail au tableau. Travaux pratiques en atelier de l'entreprise.

EVALUATION DES ACQUIS :

Un contrôle continu des acquis est effectué au fil de l'eau. Un contrôle formel est effectué en relation avec les objectifs.

SUPPORTS FOURNIS :

Un manuel papier par participant et un lien de téléchargement pour les PDF des supports.

* Le taux de satisfaction client correspond au taux de stagiaires de l'année précédente ayant suivi ce stage ou un stage cousin de celui-ci et ayant indiqué qu'ils conseillaient ce stage à un collègue. Ce stage étant nouveau en 2023 il n'est pas indiqué de taux de satisfaction.

DESTINE À :

Techniciens, mécaniciens, encadrants, chargés de la maintenance, de la réparation et du contrôle des soupapes de sûreté, inspecteurs.

PRE REQUIS :

Pour profiter pleinement de ce stage, les prérequis sont : Niveau scolaire ou équivalent : CAP mécanique. Connaissances spécifiques : une connaissance de base des installations industrielles équipées de soupapes.

HANDICAP :

L'accessibilité à cette formation dépend du handicap et du lieu où elle se déroule. Merci de nous consulter par mail ou par téléphone.

NATURE DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquisition entretien et perfectionnement des connaissances.

EVALUATION DE SATISFACTION :

Une évaluation de satisfaction est réalisée à chaud.

SANCTIONS :

Attestation de formation et certificat de stage.

ANIMATION (FORMATEURS) :

Monsieur Emmanuel SCHMUNCK et Monsieur Jérôme Rollet.

DUREE DU STAGE :

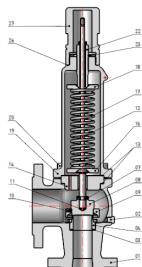
2 jours soit 14 heures de formation effective.

CAPACITE DU STAGE :

- Inter : 10 participants maxi.
- Intra : 10 participants maxi.

TARIF :

- Inter : 1 400,00 € HT par participant.
- Intra : nous consulter.



Programme Stage 598

Un bref questionnaire préalable est à remplir en ligne quelques jours avant la formation.

Tour de table et évaluation des attentes

Notions d'hydraulique et d'aéraulique

- Les grandeurs et unités utilisés. (Pression, débit , vitesse, tension de vapeur, ...)
- Notion de pertes de charge.
- Les pressions amont et aval.
- Principe de la cavitation.
- L'écoulement supersonique et l'onde de choc.

Rappels sur les exigences réglementaires

- La réglementation et la normalisation Française et Européenne.
- Les exigences dans le cadre de la Directive Equipements Sous Pression (DESP ou PED).

Généralités sur les soupapes de sûreté

- Présentation générale des différentes soupapes de sûreté.
- Définitions des termes techniques.

Anatomie, fonctionnement, sélection, marquage

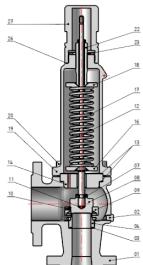
- Anatomie et fonctionnement des soupapes de sûreté à action directe.
- Principe de la sélection.
- Définition du coefficient de débit et incidence.
- Le marquage et la plaque de firme.

Pose des soupapes et contrôle des installations

- Installation sur site des soupapes de sûreté. Précautions essentielles :
 - Tuyauterie d'entrée et d'échappement.
 - Installation d'une soupape sur un appareil.
 - Conception d'un collecteur d'échappement.
 - Cas particulier de la vapeur d'eau.

Les disques de rupture

- Présentation, principe, sélection et mise en œuvre.



Maintenance et rodage des soupapes

- Rappel quant à la maintenance préventive.
- Document de suivi et d'entretien des soupapes dans le cadre de l'Assurance Qualité.
- Modes opératoires de maintenance :
 - Procédure et Importance de son respect.
 - Démontage, remontage.
- Le Rodage des portées d'étanchéité :
 - Rodage clapet et siège.
 - Rodage plan conventionnel.
 - Le rodage manuel.
 - Les rodoirs.



À l'établi ! Montage d'une soupape

- Montage complet d'une soupape.
- Travaux pratiques commentés par le formateur.



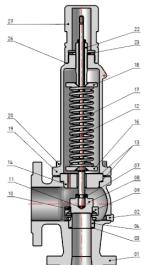
Vérification de la pression de début d'ouverture et de l'étanchéité



- Fonctionnement sur gaz et sur liquide.
- Fonctionnement sur vapeur d'eau.
- Réglage de la pression de début d'ouverture.
- Correction de la pression de début d'ouverture en fonction de la température.
- Contrôle de l'étanchéité sur gaz et liquide.
- **Travail sur banc d'épreuve :**
 - Le réglage, les essais de fonctionnement et la vérification de la qualité de l'étanchéité sur banc d'épreuve.
 - Vérification du coefficient de débit en air d'une soupape de sûreté.
- Réglage de la bague.
- Réglage de la pression de début d'ouverture.

Contrôle des acquis obligatoire conformément au référentiel Qualiopi

Conclusions et débriefing.



En pratique

Stages Inter

- Les formations Inter reçoivent sauf exception maximum 6 stagiaires.
- Elles ont lieu dans les salles et ateliers de la **société H+ Valves** à quelques kilomètres de Lyon ; ZAC Bel-air, 559 Rue Des Vergers, 69480 Pommiers.
- Plusieurs sessions Inter sont programmées chaque année :consultez le planning.
- Inscriptions auprès de Eureka Industries par le bulletin en page suivante.
- N'oubliez pas vos EPI pour la partie TP.

Stages Intra

- Contactez-nous pour un devis.
- Stage Intra **chez vous**
 - Vous devez disposer d'un atelier d'un banc de l'outillage ad'oc et de soupapes.
 - Vous ne disposez pas de ces équipements ou vous n'avez pas encore d'atelier ou de banc ? La solution :
- Stage Intra **chez H+ Valves**.
 - Vous serez entre vous.
 - Le stage sera totalement adapté à vos besoins et attentes.
 - H+ Valves met à disposition son atelier, son banc, ses outillages.
 - Vous devez juste venir avec vos EPI

© Eureka Industries 1989>2023

Conditions générales de vente des prestations de formation Eureka Industries

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION :

Chacune de nos prestations est définie selon les exigences la réglementation de la formation continue en vigueur en France. Les fiches programme (FP) donnent ainsi pour chaque formation proposée : son titre, ses objectifs pédagogiques et opérationnels, le niveau prérequis pour pouvoir suivre efficacement la formation, les personnes concernées (destiné à), la durée, le volume horaire, dates, prix, lieu et le programme détaillé. La fiche programme (FP) est donc un document important qui fait partie du contrat de vente et des conventions. Lorsque les formations sont réalisées en Intra et sur mesure, une FP est systématiquement établie selon les mêmes exigences.

Nos formations sont réalisées par des formateurs salariés ou par des vacataires. Quel que soit leur statut ce sont des professionnels ayant une longue expérience de l'industrie et ils sont régulièrement évalués tant pour leur savoir-faire pédagogique que pour leurs compétences techniques. Par ailleurs, certaines de nos formations sont réalisées en partenariat avec d'autres organismes réputés. En général, celles-ci font l'objet d'un marquage spécifique sur le catalogue et la FP. Ainsi, certains de nos stagiaires peuvent effectuer leur formation au sein d'un autre organisme. Il ne pourra en aucun cas en être tenu rigueur à EUREKA Industries.

Nos formations Inter entreprises se déroulent en nos locaux ou dans des locaux loués par nous selon un cahier des charges strict. Nos prix catalogues comprennent la formation, la fourniture d'un manuel papier et en général sur support électronique, les repas de midi, les pauses café. Nos stagiaires ont aussi accès à un forum Web pour toutes questions post formation. Nos prix ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement, de dîner et de petit déjeuner des stagiaires. Nos prix s'entendent fermes pour la période indiquée sur le catalogue, la fiche ou l'offre. Toutefois, en cas d'accident économique majeur ou de tout autre cas de force majeure, ils sont susceptibles d'être modifiés au cours de la période concernée.

Par ailleurs, le client qui s'inscrit ou inscrit l'un de ses salariés à une formation doit au préalable lire en totalité la FP et les conditions générales de vente qui sont disponibles sur notre site internet, sur notre catalogue et accompagnent chaque bulletin d'inscription, pour s'assurer que la formation lui convient. Après inscription toute contestation portant sur les éléments constitutifs de la formation ne pourra être prise en compte pourvu que EUREKA Industries n'y ait en rien dérogé.

CONVENTION, DATADOCK, QUALIOPI, OPCO

EUREKA Industries est déclarée vérifiée et référencée sur DataDock et certifiée Qualiopi au titre des actions de formation. EUREKA Industries établit des conventions en accord avec le code du travail. La convention n'est pas une confirmation de commande ; celle-ci étant réputée ferme dès la réception du bulletin d'inscription pour un INTER ou de l'offre signée pour un INTRA. La convention a pour rôle de rappeler les éléments techniques et administratifs nécessaires au financement éventuel de l'action de formation par un OPCO ou tout autre financeur.

EUREKA Industries établit la convention de formation au plus tard 3 semaines avant la session concernée (sauf cas spécifiques : inscription tardive, ou demande du client).

Le fait de ne pas retourner une convention ne peut en aucun cas être considéré comme une annulation ou un report de commande. Le client assume l'entièr responsabilité financière en cas de non-retour de la convention dument signée. Le bulletin d'inscription ou la signature d'une offre étant une commande ferme, faute d'une annulation formelle, les conditions d'annulation définie ci-après s'appliqueront de plein droit.

Dans le cas où un financeur interviendrait et qu'il opposerait refus de prise en charge, pour quelle que raison que ce soit, les conditions d'annulation standard s'appliqueront. Le client sera pleinement responsable du paiement de la prestation en cas d'annulation tardive de ce fait. Le refus tardif d'un financeur ne pourra pas être invoqué comme motif de ne pas respecter les conditions d'annulation.

COMMANDE, FACTURE, RÈGLEMENT ET SUBROGATION DE PAIEMENT :

Dès l'instant qu'une inscription est reçue, elle constitue une commande ferme de prestation qui vaut acceptation de nos conditions générales de ventes.

Dans le cas d'une formation INTRA Entreprise (pour un groupe constitué par le client et qui se tient généralement sur son site), une offre commerciale détaillée se substituera en tous points à notre catalogue mais pas à nos conditions générales de vente. La signature de l'offre constitue une commande ferme de prestation.

EUREKA Industries émet ses factures avec TVA (lorsque la zone de destination l'exige) et dès que la prestation est réputée due. Leur règlement s'entend au comptant sans escompte dès réception de la facture, sauf lorsqu'un accord de règlement a été formalisé et qui devra toujours respecter la loi LME et ses compléments. En cas de retard de paiement, EUREKA Industries a l'obligation légale d'appliquer les pénalités légales en vigueur. Les termes de la loi LME et de ses compléments s'appliquent et pour tout retard non justifié de règlement, une pénalité de retard est tacitement due sans qu'il soit nécessaire de la réclamer. Celle-ci sera de 10 fois le taux de base bancaire BCE avec un minimum de 50 € forfaitaire dès le 1er jour de retard ; s'ajoute à cette somme une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Ces sommes ne sont pas génératrices de TVA.

En cas de formation en plusieurs étapes, une facturation partielle est émise au plus tard en fin de mois de la partie effectuée.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, toute commande export est entièrement due avant la réalisation de la prestation. Le formateur ne partira en mission que si l'intégralité de la somme due pour la prestation est encaissée par Eureka Industries à minima une semaine avant le départ prévu du formateur.

Les règlements des prestations de formation se font exclusivement par virement bancaire. Il est cependant possible pour les montants de moins de 5000 € de payer nos prestations par carte de paiement (nous utilisons Paypal). Les conditions dans ce cas sont les suivantes : établissement d'une facture proforma avant la prestation et règlement de la totalité de la prestation avant la réalisation. Aucune dérogation à ces conditions n'est possible. En cas d'annulation de la prestation, nos conditions générales de vente d'annulation s'appliquent. Un remboursement pourra être fait par virement, si l'annulation entre dans ce cadre de nos CGV, mais un montant forfaitaire de 200€ HT sera déduit du remboursement pour toutes les

sommes inférieures à 5000€ HT. Si la somme est inférieure à 200€ aucun remboursement ne sera effectué.

Subrogation de paiement par un OPCO : lorsqu'un client demande un accord de prise en charge à son OPCO il doit impérativement le préciser à Eureka Industries sur sa commande ou son inscription. Il doit également indiquer s'il demande une subrogation de paiement par l'OPCO ou s'il règle directement Eureka Industries. Dans le cas d'une demande de subrogation de paiement par l'OPCO, pour des raisons évidentes de bon fonctionnement administratif, l'accord de prise en charge de l'OPCO doit impérativement être reçu par Eureka Industries au plus tard le jour du démarrage de la formation. Dans le cas contraire, Eureka Industries se réserve le droit de refuser la subrogation de paiement et d'exiger le règlement direct par le client. Dans ce cas, la facture sera envoyée directement au client qui devra s'en acquitter dans les délais prévus à nos CGV. Le délai de traitement des dossiers par les OPCO étant parfois de plus de 20 jours, c'est l'équilibre économique de la société qui est en péril si les accords de prise en charge ne sont pas fournis en amont des formations. Aucune dérogation à ces conditions ne sera donc accordée

ANNULATION - REPORT :

Les raisons d'une annulation de commande du fait du client sont multiples mais ne peuvent pas alors être imputées à Eureka Industries. L'annulation met en péril l'équilibre économique d'une session de formation. Il est donc normal et juste que le client assume les conséquences d'une annulation de son fait.

Ces conditions s'appliquent donc quel que soit le motif d'annulation y compris en cas de maladie, grève et cas de force majeure.

Pour les stages Inter entreprises :

- Une annulation reçue plus de 30 jours avant une session de formation ne fera l'objet d'aucune indemnité pourvue qu'elle soit signifiée de façon formelle.
- Une annulation reçue dans la période de 15 à 30 jours calendaires avant la session fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de 50 % du prix des inscriptions annulées.
- Une annulation reçue entre 15 jours calendaires avant la session et la session elle-même fera l'objet d'une indemnité forfaitaire égale au prix de la prestation.

Lorsqu'un financeur devait prendre en charge la formation, l'entreprise cliente se substituera à celui-ci pour régler l'indemnité forfaitaire.

En cas d'abandon par le participant en cours de formation, toutes les conditions ci-dessus s'appliquent.

De façon générale les indemnités d'annulation ne peuvent pas être affectées au budget formation.

En cas de report, celui-ci ayant le même impact économique que l'annulation, les conditions d'annulation s'appliquent. Des conditions préférentielles pour la réinscription sur une nouvelle session pourront être proposées au cas par cas.

Pour les stages Intra entreprise :

L'annulation ou le report tardif d'une session Intra entreprise, génère une perte importante du fait que le formateur ne pourra pas être réaffecté à une autre mission dans un délai très court.

Toute annulation ou report dans un délai inférieur à 30 jours calendaires fera donc l'objet d'une indemnité forfaitaire égale à 30 % du montant de la prestation pédagogique à laquelle s'ajouteront tous les frais déjà engagés et non récupérables. L'indemnité de 30% est portée à 50% en cas d'annulation dans les 14 jours calendaires précédent la formation.

Pour la formation à distance (FOAD) :

Pour les Web stages, une annulation reçue plus de 15 jours avant une session de formation ne fera l'objet d'aucune indemnité pourvue qu'elle soit signifiée de façon formelle.

Une annulation reçue dans la période de 6 à 15 jours calendaires avant la session fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de 50 % du prix des inscriptions annulées.

Une annulation reçue entre 5 jours calendaires avant la session et la session elle-même fera l'objet d'une indemnité forfaitaire égale au prix de la prestation.

Lorsqu'un financeur devait prendre en charge la formation, l'entreprise cliente se substituera à celui-ci pour régler l'indemnité forfaitaire.

En cas d'abandon par le participant en cours de formation, toutes les conditions ci-dessus s'appliquent.

De façon générale les indemnités d'annulation ne peuvent pas être affectées au budget formation obligatoire ou financiable.

CONFIDENTIALITÉ :

Les informations administratives qui nous sont transmises par le client sont protégées par la loi RGPD; le client y a un droit d'accès et de rectification. Notre fichier est déclaré à la CNIL. Par ailleurs, par sa participation à l'une quelconque de nos formations, chaque stagiaire reconnaît à titre personnel et professionnel qu'il s'interdit de transmettre sous quelque forme que ce soit, à tout tiers extérieur à son entreprise, tout ou partie des supports de la formation. Nos cours, leurs supports et les méthodes pédagogiques qui y sont employées relèvent de la propriété intellectuelle et littéraire, sont déposés et protégés par copyright selon le CPI (code de la propriété intellectuelle). Toute copie partielle ou totale de nos manuels, de tout ou partie de l'un de nos cours par l'un de nos stagiaires à l'extérieur de l'entreprise où il se trouvait quand il a participé à notre formation constituera une atteinte à nos droits d'auteur et sera passible de poursuites judiciaires.

JURIDICTION :

En cas de litige pour quelque raison que ce soit, EUREKA Industries et son client s'engagent à tenter de trouver une solution amiable. Si celle-ci ne peut être trouvée, seuls les tribunaux de Créteil seront compétents pour régler le litige.

FONC083 - Révision du 17 03 2025, remplace la version du 13 12 2022.

EUREKA INDUSTRIES - 130 avenue FOCH 94100 SAINT MAUR DES FOSSES - France - Tel : + 33 (0) 1 43 97 48 71
Mail : info@eurekaindustries.fr - Site internet : <https://www.eurekaformations.fr>

Organisme enregistré sous le N°11940194394 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat).

Certifié QUALIOPI au titre des actions de formation.

SARL au capital de 41 600 € - RCS Créteil B 348 835 950 - N° TVA : FR 82 348 835 950